



## FICHE ELEVE

**NOM - PRENOM :**

**DATE DE NAISSANCE :**

**ADRESSE :**

**TEL (pour les majeurs) :**

**MAIL (pour les majeurs) :**

Personne à prévenir en cas d'urgences :

RESPONSABLES LEGAUX pour les élèves mineurs :

PERE	MERE
NOM – PRENOM :	NOM – PRENOM :
Portable :	Portable :
MAIL (en majuscule) :	MAIL (en majuscule) :

**Envoi des informations :** Père  Mère  les deux

### COURS : cocher la ou les cases correspondantes

<del>Modern Jazz – mardi</del>	Classique - Samedi
<del><input type="checkbox"/> Eveil</del>	<input type="checkbox"/> Eveil
<del><input type="checkbox"/> Initiation</del>	<input type="checkbox"/> Initiation
<del><input type="checkbox"/> Modern Jazz Enfants</del>	<input type="checkbox"/> Classique Enfant
<del><input type="checkbox"/> Modern Jazz Moyen Ados Adultes</del>	<input type="checkbox"/> Classique Ados Adultes

DROIT A L'IMAGE / REGLEMENT INTERIEUR / QUESTIONNAIRE MEDICAL

Je, soussigné(e) \_\_\_\_\_

- autorise que \_\_\_\_\_ soit pris en photos ou filmer pendant les activités liées à ESMP - Danse. (Cours, stage, spectacle)
- certifie avoir lu et accepte le règlement intérieur de ESMP - Danse.
- Déclare sur l'honneur que mon enfant n'a aucune contre-indication à la pratique de la danse.

Le \_\_\_\_\_

Signature

CADRE RESERVE A L'ASSOCIATION

Réduction Famille (10%) : O / N

Cotisation 40 €: O / N

Licence : 20 €

Chèque vacances : O / N

Forfait Annuel :

Tarif après calcul :

Paiement :



## ANNEE 2022 - 2023

### HORAIRES

#### MARDI

<b>COURS</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>Classe à la rentrée</b>	<b>Forfait annuel</b>
Eveil	17h15 – 18h00	Moyenne et Grande section	225 €
Initiation	18h00 – 19h00	CP – CE1	252 €
Modern Enfant	19h00 – 20h15	CE2 - CM2	265 €
Modern Ados Adultes	20h15 – 21h45	A partir de 11 ans/ados/adultes	288 €

#### SAMEDI

<b>COURS</b>	<b>HORAIRE</b>	<b>Classe à la rentrée</b>	<b>Forfait annuel</b>
Eveil	10h30 – 11h00	Moyenne et Grande section	180 €
Initiation	11h00 – 12h00	CP – CE1	252 €
Classique Enfants	12h00 – 13h30	CE2 - CM2	288 €
Classique Ados Adultes	13h30 – 15h30	A partir de 11 ans/ados/adultes	315 €

Ce planning est susceptible d'être modifié au vu des inscriptions.

Le forfait annuel est en fonction de la durée de cours dans la semaine.

Ces tarifs ne comprennent pas l'adhésion à l'association et la licence à la Fédération Française de Danse.

COTISATION : 40 € par famille

LICENCE : 20 € par élèves

La totalité du règlement se fait à l'inscription mais possibilité de payer en plusieurs fois.

Une réduction de 10% est appliquée sur le forfait annuel lorsque plusieurs cours sont suivis par des membres d'une même famille ou qu'un élève suit plusieurs cours.

Les chèques vacances et sport (ANCV) ainsi que les chèques Up loisirs et sport sont acceptés mais un supplément de 2.5€ vous sera demandé.

Le dossier d'inscription complet se compose de la fiche d'inscription dûment remplie, du paiement et du questionnaire médical.

Les cours se déroulent à l'Espace Lesoudier 41 Rue René et Jean Lefèvre 28130 PIERRES



## QUESTIONNAIRE SANTE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE DANSE

QUESTIONS	OUI	NON
DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS :		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?		
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?		
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?		
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?		
5) Avez-vous arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?		
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?		
A CE JOUR :		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?		
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?		
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?		

**NB :**

- Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.
- Si vous avez répondu oui à une seule des questions, vous devez faire établir un nouvel certificat médical, sauf si le dernier certificat date de moins de 3 ans
- Le questionnaire n'est pas à rendre à l'association il sert juste de base pour l'attestation sur l'honneur présente dans la fiche d'inscription



## REGLEMENT INTERIEUR

1. L'inscription à l'école impose l'acceptation du présent règlement intérieur dont un exemplaire est remis à tout inscrit.
2. Les élèves sont admis dans les différentes classes en fonction de leur âge, de leur niveau sur décision du professeur.
3. **En conformité avec la loi 89-468 du 10 juillet 1989 l'enseignement de la danse doit être confié à un professeur diplômé d'état ou possédant une dispense.**
4. **Contenu de l'enseignement pour les 4 / 7 ans :** Conformément au décret 92/193 du 27 février 1992 : « les enfants de 4 et 5 ans ne peuvent pratiquer qu'une activité d'éveil corporel. Les enfants de 6 et 7 ans ne peuvent pratiquer qu'une activité d'initiation à la danse classique, contemporaine ou modern-Jazz.  
Ces activités d'éveil corporel et d'initiation ne doivent pas inclure les techniques propres à la discipline enseignée. L'ensemble des activités pratiquées par les enfants de 4 à 7 ans ne peut comporter un travail contraignant pour le corps, des extensions excessives, ni des articulations forcées.
5. **Modalités d'inscriptions :** Une fiche d'inscription est remplie chaque année avant le début des cours. Cette fiche précise l'état civil complet de l'élève, les adresses et numéros de téléphone, e-mail ou l'élève ou ses parents peuvent être joint. Un questionnaire médical est demandé pour toute inscription en classe de danse.
6. **Cours d'essai :** 2 cours d'essais sont possible avant la validation de l'inscription qui se fera au plus tard au début du 3<sup>ème</sup> cours
7. **Tarification et paiement :** Les tarifs des forfaits annuels sont fixés chaque année par le bureau de l'association. Le forfait correspond à la période de septembre à juin. Les titres de paiement devront être intégralement remis à ce moment.
8. **Adhésion à l'association :** Le suivi des cours implique l'adhésion à l'association d'un montant de 40 € et perception du droit correspondant. Une participation forfaitaire pour le spectacle annuel est intégrée dans la cotisation. En sus il est demandé pour la licence 20€ par élève.
9. **Démission :** L'élève ou son représentant sont tenus d'informer par écrit l'association de toute démission intervenant en cours d'année et de justifier de cet abandon. Un remboursement pourra alors intervenir de la partie non suivie des cours après décision du bureau.
10. **Fonctionnement :** Les cours ne sont pas assurés pendant les congés scolaires (académie Orléans Tours) et les jours fériés.
11. **Absence :** Toute absence doit être excusée par tous moyens de communication : téléphone, SMS, email.
12. **Tenue vestimentaire :** Une tenue vestimentaire est obligatoire pour la pratique de la danse. Une liste vous sera proposée par l'école. Les cheveux doivent être attachés à chaque cours et tout au long de l'année (chignon, filet, bandeau, queue de cheval, etc...).  
**Les élèves doivent être présents 10 minutes avant le début du cours. Le temps d'habillage n'est pas inclus dans la durée de cours.** Il est important également que chaque élève possède une gourde ou une bouteille d'eau car il est important de s'hydrater.
13. **Rendez vous :** Toute demande de rencontre avec le professeur doit faire l'objet d'une demande préalable de rendez vous, ceci pour ne pas perturber l'emploi du temps général ou retarder le cours suivant.
14. **Responsabilité :** Les parents ou représentants doivent s'assurer de la présence des professeurs avant de déposer leurs enfants. Ils ne doivent en aucun cas les laisser seuls devant la porte. En cas d'absence du professeur, un mail sera envoyé au plus tard le matin de l'absence. Aucun enfant mineur ne pourra quitter le cours avant la fin de celui-ci sans accompagnement par un parent ou son représentant. Les élèves sont responsables de toute dégradation commise pendant leur participation aux cours. L'association n'est pas responsable en cas de perte ou de vol des objets déposés dans le vestiaire pendant le déroulement des cours.
15. **Accès aux salles de cours :** Aucun parent ou accompagnant n'est admis dans la salle de cours sauf demande expresse du professeur.
16. **Spectacle :** L'association présente au cours de la saison un ou plusieurs spectacles. Chaque élève s'engage à participer au spectacle, ainsi qu'aux répétitions générales sauf empêchement exceptionnel dûment motivé.
17. **Droit à l'image :** La reproduction, l'utilisation et la diffusion de toute image prise pendant l'activité est soumise à autorisation à remplir sur la fiche d'inscription.

VOS CONTACTS :

E-mail : [danse.esmp@gmail.com](mailto:danse.esmp@gmail.com)

**La présidente**  
Ingrid MOREAU  
06 87 14 47 78

**La trésorière**  
Justine GAUBERT  
06 48 05 88 51

**La secrétaire**  
Séverine BAREILLES  
06 08 09 55 39